

CADRES *en action*

Le journal des cadres CGT cheminots

N° 47 - 4^e trimestre 2015

Entre défaut d'adhésion et conflit de loyauté(s), le DROIT à la citoyenneté

Le contexte socio-économique actuel, pour le moins difficile, ajouté à de nouvelles exigences managériales redessine nos a priori sur l'engagement collectif, son sens, ses modalités d'action et d'intervention.

Confrontés à cette réalité, l'union Fédérale des Cadres et agents de Maîtrise (l'UFCM-CGT) a réalisé une enquête. Elle nous a permis de rencontrer de nombreux cadres de l'entreprise et de les questionner sur leurs propres possibilités à s'impliquer dans l'action syndicale.

La synthèse de ces entretiens nous éclaire sur les facteurs qui permettraient leur adhésion d'une part et les raisons qui les en dissuadent ou les en empêchent. La loyauté envers la direction prend une place particulière dans ces éléments, il nous semble utile d'approfondir cette question ...



© Pascale Lalys





Le défaut d'adhésion des cadres : sur la forme plus que sur le fond des actions menées.

Pour les cadres cheminots, le positionnement et les prérogatives inhérentes à leurs fonctions sont très fréquemment perçues comme contradictoires, voire incompatibles avec l'exercice d'une activité syndicale. Ce ressenti est accentué par le fait que certaines valeurs de référence, prises de position ou revendications portées par notre organisation syndicale - dans sa finalité de transformation sociale - sont généralement tranchées et se caractérisent par une volonté affichée de remettre en cause le cadre de référence en vigueur. De ce point de vue, il s'avère que cette approche et ce positionnement de la CGT peuvent constituer un frein à l'adhésion de l'encadrement quant aux actions et mouvements mis en place. C'est évidemment moins le cas pour les organisations syndicales qui ont choisi de composer avec le système en s'inscrivant dans une logique et une posture plus collaborative, tant sur le plan des relations que sur le plan des arrangements et des aménagements consentis...

Pour autant, l'enquête réalisée nous a amené à constater que ce frein à l'engagement n'est pas à mettre en lien avec nos valeurs, ni les idées défendues.

Les questions de loyauté : obstacle ou point d'appui ?

Derrière la question de l'adhésion syndicale des cadres du GPF, mais aussi plus largement du groupe, se dissimule une autre dimension souvent évoquée par les cadres rencontrés, un « empêchement » reposant sur une forme de conflit de loyauté.

La loyauté est un noble principe qui renvoie à l'idée d'une fidélité de haut niveau, d'un engagement fort, librement consenti et tenu dans le temps. Du point de vue des dominants, en l'occurrence des hauts dirigeants du Groupe Public Ferroviaire, cette « vertu » est réduite à sa plus simple expression : l'obéissance, la soumission. Celle qui est associée au lien de subordination. Ce qui n'empêche nullement ces grands communicants de jouer sans vergogne du ressort de l'engagement des agents dans les difficultés, en cas de catastrophe ferroviaire par exemple, l'entreprise retrouvant alors ses articles définis ; La SNCF entreprise publique, et Le Service Public, toute référence au « groupe mondial de la mobilité » ou autres projets égocentriques, étant prudemment remis au placard.

A cette loyauté, leurre et masque de la domination, le syndicalisme peut opposer et faire valoir une forme de loyauté supérieure, comme la Loyauté envers une organisation choisie, l'attachement à la SNCF son histoire et sa légitimité de Service public.

Nous travaillons dans une Entreprise Publique de Service Public. Le fait que ces termes mêmes soient contestés et remis en cause par nos adversaires - bien souvent hauts dirigeants de l'entreprise, surtout du monde patronal ou du monde politique - n'enlève rien à leur consistance ni à leur raison d'être, bien au contraire. Nous faisons vivre, nous préservons et nous développons un bien commun au service de l'intérêt général. Et de ce fait, notre cœur d'activité nous singularise au sein de la société actuelle. Nous faisons figure d'exception dans un système économique globalisé au service des intérêts d'une minorité. Nous ne produisons pas pour enrichir un actionariat, nous mettons notre force de travail, notre imagination, notre réflexion au service de nos concitoyens. Cette dimension est partagée par les cheminots. Aussi, les cadres que nous avons rencontrés au cours de notre enquête sont nombreux à avoir souligné le fait qu'ils n'étaient pas venus par hasard à la SNCF. Au vu de leurs diplômes et de leurs expériences, nombre d'entre eux auraient pu prétendre à d'autres parcours de carrière et à des rémunérations supérieures dans le secteur privé. Avoir intégré l'entreprise publique est un choix assumé pour beaucoup.

La Loyauté caractérisée par le professionnalisme : l'expertise face à la politique libérale

Le professionnalisme que nous entretenons, développons et mettons à l'épreuve a pour finalité d'assurer un niveau garanti de sécurité, de sûreté et de confort aux usagers du ferroviaire. Cela exige une grande discipline, des apprentissages longs, et se construit en développant des compétences très particulières, fruits de la coopération, de la vigilance et d'un perfectionnement continu. Cette expertise, dans ses composantes, constitue un monde éprouvé et fiable. Aujourd'hui, ce monde est menacé au motif de rentabilité et d'économies. Il est attaqué par des orientations, des stratégies avec un cadre de référence qui n'est pas celui des individus qui s'engagent à la CGT, et qui n'est pas non plus celui de la

grande majorité des cheminots. Nouveauté ou paradoxe, ceux qui l'attaquent sont désormais ceux qui, à nos yeux, devraient être les garants de la défense de ses intérêts, de son capital de savoir-faire, de ses valeurs, et de veiller à développer ses forces : les premiers dirigeants du GPF....

Pour nous, engagés à la CGT, la loyauté n'est pas l'obéissance aveugle à des dirigeants ne respectant pas l'entreprise dans ce qu'elle a de plus précieux, de plus original, de plus collectif. La politique menée par ces responsables n'est d'ailleurs pas plus partagée par la plupart des cadres de l'entreprise qu'elle ne l'est par les agents maîtrise et exécution. Pour nous, un bon agent tout comme un bon cadre, est celui qui signale les risques, celui qui sait demander ce dont ses équipes ont besoin pour faire un travail de qualité. L'encadrement, tout particulièrement dans ses premiers niveaux, est démuni, exposé et isolé pour faire face à la casse sociale organisée en haut lieu. Aujourd'hui, il est difficile pour

cette catégorie du personnel de n'avoir pour alternative que le choix entre une obéissance aveugle et des formes désabusées d'engagement, dans un contexte étouffant, saturé d'injonctions, souvent contradictoires, et d'urgences. Sans notre appui, l'encadrement, isolé, n'a pas la capacité ni la force de résister pour s'opposer aux directives, aux réorganisations et aux réformes en cours. D'un autre côté, sans l'adhésion des cadres, nous n'aurons pas les moyens de défendre notre vision afin de donner une dimension cohérente, collective et massive à notre engagement et à notre action. Le soutien aux cheminots de l'encadrement, dans ce que nous appelons la bataille des idées, passe par le combat sur les valeurs. Il nous revient de porter haut et fort notre conception de la Loyauté à partir de nos loyautés, et d'en faire des points d'appui pour que la citoyenneté de l'encadrement s'exprime librement. C'est une des voies d'accès à l'engagement syndical de l'encadrement.



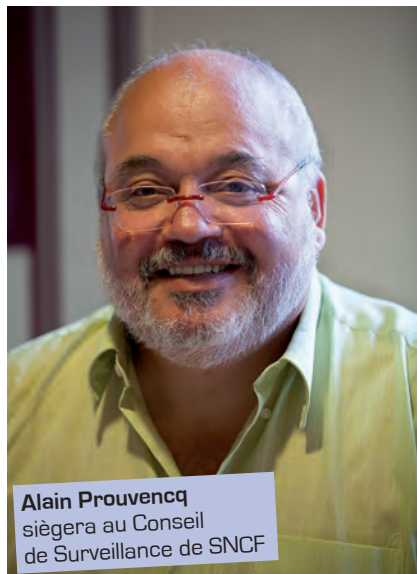
© Pascale Lalys

L'audience accordée à la CGT le 19 novembre dernier à l'occasion des scrutins pour les représentants des personnels aux conseils de surveillance et d'administration du groupe public ferroviaire et des élections professionnelles a d'ores et déjà donné un signal que les premiers dirigeants du groupe ne peuvent ignorer.

L'UFCM-CGT remercie les cheminotes et les cheminots qui ont porté leurs suffrages sur ses candidats, et ont à cette occasion marqué leur confiance vis-à-vis de la CGT pour représenter l'encadrement dans ces nouvelles instances.

Les 7 cadres élu-e-s

au Conseil de surveillance et Conseil d'administration Mobilité et Réseau



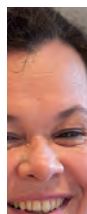
Alain Prouvencq
siègera au Conseil
de Surveillance de SNCF



Bruno Lacroix
siègera au Conseil de Surveillance
de SNCF



Florence Dumond
siègera au Conseil
de Surveillance de SNCF



Laurent Cooper
siègera au Conseil d'administration
de SNCF Mobilité



Muriel Dauvergne
siègera au Conseil d'administration
de SNCF Réseau



Didier Bousquie
siègera au Conseil d'administration
de SNCF Réseau



Christine Mequignon
siègera au Conseil d'administration
de SNCF Réseau